



Démission suite à rapprochement familial conjoint indépendant

Par **Cess972**, le **05/06/2015** à **20:45**

Bonjour,

J'aimerais connaître les justificatifs à fournir auprès de Pôle Emploi pour bénéficier une assurance chômage, dans le cas où l'on suit son conjoint indépendant.

En effet nous habitons actuellement la Martinique où mon mari a créé son entreprise il y a 7ans. Il a désormais besoin de s'installer sur la métropole pour répondre à certains besoins de l'entreprise.

Il va donc ouvrir une nouvelle adresse pour cette même entreprise mais dans les Bouches du Rhône.

En poste depuis 4ans dans une entreprise en Martinique, je suis donc obligée de démissionner pour le suivre.

D'après ce que j'ai lu, je vais avoir droit à l'assurance chômage mais quels documents vais je devoir fournir?

Je n'arrive pas à trouver ces infos sur le net.

Merci d'avance pour votre aide.

Par **P.M.**, le **06/06/2015** à **10:39**

Bonjour,

Le plus simple serait de demander à Pôle Emploi mais la preuve de la vie commune avant et un contrat de location ou toute autre preuve de la nouvelle adresse de l'entreprise devrait suffire...

Par **P.M.**, le **07/08/2016** à **18:14**

Bonjour,

C'est déjà fait, réponse donnée...